

C- RESUME NON TECHNIQUE

La Société HOLCIM exploite, sur le site de Sainte-Clotilde, avenue Stanislas Gimart, une unité de fabrication de béton prêt à l'emploi composée de deux centrales à béton.

La première, dénommée « Sainte-Clotilde », fonctionne sous le régime de la déclaration depuis 1990 (récépissé de déclaration en annexe 3 pièce 1).

La deuxième, dénommée « Saint-Denis », a fait l'objet d'une demande d'autorisation temporaire de 6 mois renouvelable une fois, validée par arrêté préfectoral n°08-301/SG/DRCTCV du 07 février 2008 permettant à l'installation de fonctionner jusqu'au 1er juillet 2008.

Afin de pérenniser cette configuration, la société Holcim a déposé une nouvelle demande d'autorisation en mai 2008 qui prend en compte les impacts liés à la l'ensemble du site. Cette demande n'ayant pas aboutit, le présent dossier est déposé afin d'évaluer de manière plus exhaustive les impacts liées à l'installation et d'y répondre par la mise en place de mesures compensatoires adaptées.

Le positionnement de l'installation sur ce site est stratégique pour la société HOLCIM. Il permet de livrer des bétons tout en limitant les distances et le temps de livraison, facteur essentiel pour un produit rapidement périssable.

De plus la proximité de l'unité de fabrication avec les lieux de livraison permet d'utiliser un minimum d'adjuvants (pas ou peut de retardateurs) et donc de limiter l'impact sur l'environnement.

De manière générale, l'installation pourrait fonctionner sous le régime de la déclaration. Néanmoins le groupe doit pouvoir répondre de manière ponctuelle aux différents chantiers se présentant sur la commune de Saint Denis et donc se servir occasionnellement de la seconde centrale (la réponse aux marchés de béton conséquents impose de disposer d'une centrale de secours que ne fonctionne que si la centrale principale est en panne).

Enfin, le site est optimal car il dispose de voies de dégagement efficaces avec le boulevard Sud et le front de mer.

La présente demande d'autorisation d'exploiter concerne :

- **une unité de fabrication de béton prêt à l'emploi (Rubrique n°2522)**
- **une unité de transfert de carburant (Rubrique 1435) ;**

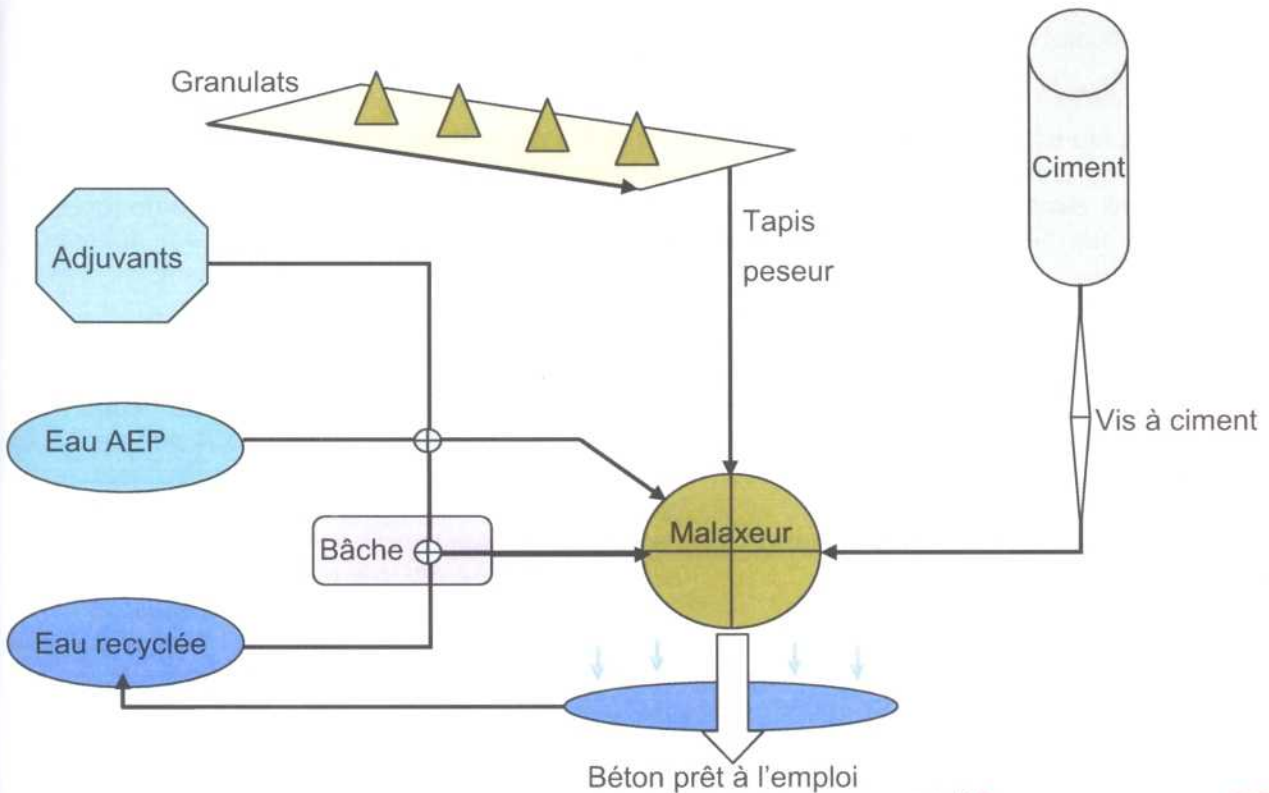
conformément à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La centrale à béton aura une puissance installée d'environ 427 KW.

Le volume annuel équivalent de FOD distribué sera de 8 000 m³ équivalent.

La surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet est de 1 ha 01 a 40 ca.

La fabrication du béton implique l'utilisation de granulats, de ciment, d'eau et d'adjuvants.



Ces matériaux sont mélangés et formulés de diverses manières afin de répondre à des spécifications bien précises.

La totalité des opérations de fabrication est automatisée. L'homme intervient uniquement pour alimenter et entretenir la centrale.

Impacts induits et solutions apportées

Le fonctionnement de la centrale implique divers impacts environnementaux dont les principaux peuvent avoir un effet sur milieu naturel et la vie humaine.

Au niveau **géologique et hydrogéologique**, la zone reste assez complexe avec des transferts reconnus entre les différentes nappes. Au niveau du projet, la nappe alluviale est peu dissociée de la nappe de base, elle-même en équilibre avec le biseau salé. La couche de matériaux entre le toit de cette nappe est assez épaisse et représente un tampon non négligeable. Mais la perméabilité reste importante dans le cas de rejets aqueux.

Les infiltrations potentielles ont donc été maîtrisées par l'imperméabilisation de la totalité des zones ou du béton pouvait être fabriqué ou même circulé.

Bien que l'enjeu soit faible car il n'y a aucun forage susceptible d'utiliser la nappe à ce niveau, la ressource est bien présente, ce qui justifie les mesures mises en place par Holcim.

Les **eaux de surfaces** sont complètement dissociées des eaux de procédés, ce qui permet de les traiter de manière efficace avant de les rendre au milieu naturel. Dans le cadre du développement durable, une partie sera prélevée afin d'alimenter la centrale en eau de fabrication, ce qui diminuera de manière sensible les prélèvements réalisés sur le réseau AEP.

Un séparateur hydrocarbure traitera les eaux pluviales après un passage en bassin de décantation qui retiendra les matières en suspension.

Les **eaux de procédé** seront parfaitement dissociées ce qui permettra de les gérer efficacement. A cet effet un nouveau bassin de 270 m³ sera réalisé. Il permettra d'une part de gérer les événements cycloniques et d'autre part capable de stocker l'eau de fabrication durant trois jours. Cette flexibilité autorise un recyclage complet de la totalité de ces eaux évitant la mise en service d'un système complexe de traitement et de suivi qui s'avère dans la réalité, très peu performant et coûteux en entretien.

Les **émissions atmosphériques** liées à l'installation résident principalement dans la production de gaz d'échappements liés au fonctionnement du groupe électrogène qui alimente la centrale Sud. Ce groupe fonctionne environ un tiers de l'année ce qui limite les émissions de **gaz à effet de serre**.

Les gaz émis par les camions sont dispersés sur la route durant leurs trajets. Une fois sur le site, les moteurs tournent au ralenti ou sont coupés.

Ces camions représentent un trafic non négligeable, mais il n'impacte pas **la circulation** pour les voies prévues à cet effet. Les axes privilégiés par Holcim pour la livraison du béton et pour l'alimentation de la centrale en granulats sont par ordre d'importance le boulevard Sud, puis le front de mer. L'axe secondaire sera la rue Stanislas Gimart ; la rue des Deux Canons et les voies faiblement dimensionnées comprenant une densité importante de population seront évitées.

Les **poussières** sont gérées grâce à des filtres performants qui équipent chacun des silos. De plus les stocks sont arrosés par une série d'asperseurs. Les bandes transporteuses sont arrosées et en partie capotées. Les matériaux stockés en hauteur dans les cases à granulats sont aussi arrosés.

Les accès Nord et Sud sont équipés d'un rotolève qui nettoie les roues des camions sortant du site.

Un mur conséquent a été érigé sur les façades Sud et Ouest et une palissade en bois sera montée en façade Nord du site, au niveau du parking et du bassin de traitement des eaux, là où l'installation est la plus proche des habitations. Cette palissade et le mur limiteront les émissions potentielles de poussières.

Ces ouvrages permettront aussi de limiter fortement les **émissions de bruit** provenant de l'installation d'autant plus que le malaxeur de la centrale Nord a déjà été insonorisé. Des mesures de bruit seront régulièrement réalisées afin de contrôler l'efficacité dans le temps du système de protection.

Au niveau du **paysage** le site est déjà bien intégré dans la végétation. Néanmoins certaines espèces sur la façade Nord, ont un feuillage caduc qui ne cache plus l'installation. Sans porter préjudice aux arbres en place, de nouveaux végétaux (arbres de moyen développement, ou supportant les élagages) à feuillage persistant seront plantés afin de masquer l'ouverture se créant en raison de la montée des cimes.

Les **déchets** sont produits en faible quantité en dehors des boues de béton. Ils suivent tous une filière respectant le cadre de la réglementation et sont recyclés au maximum (recyclage des eaux de fabrication, recyclage des granulats déclassés,).

Les boues de béton sont quant à elles en cours de caractérisation et seront si possible recyclées dans la fabrication de granulats routier (0/80).

De manière générale, le site de l'installation a fait l'objet de divers investissements relatifs à la diminution des impacts. L'actuelle demande d'autorisation ne modifiera pas le fonctionnement actuel des centrales à béton ; elle impliquera des mesures compensatoires complémentaires, mesures qui permettront donc de diminuer très fortement l'impact de l'installation sur son environnement et donc sur le voisinage.